REUNION DE BUREAU

**12 février 2020**

**Elus présents** : Jean-Claude DAURAT –Mireille FONLUPT -- Michel BRAVARD - Guy GORBINET - François DAUPHIN Daniel FORESTIER –-Laurent BACHELERIE - Eric DUBOURGNOUX – Stéphanie Allègre Cartier– Simon RODIER - Suzanne LABARY - Chantal FACY - Isabelle ROMEUF - Georges MORISON.

**Absents**: - Jean-Luc COUPAT –

**Techniciens** : Johan ROUGERON - Olivier GALLO-SELVA – Snéjana GUCESKI - Christelle LONDICHE.

**…………………………………………………………….**

**Bilan social** (Présentation Marielle Giraud, cf. document)

Points notables :

* Prévoir les remplacements des départs en retraite pour les plus de 55 ans.
* Travailleurs en situation de handicap : 6 %. ALF ne paiera pas de pénalités cette année.
* Arrêts maladie : Baisse du taux d’absence lié aux arrêts maladie même si l’on constate que les arrêts maladies liés aux accidents du travail sont plus fréquents mais moins graves.
* Actions en faveur de la prévention : cf. document page 11 et 12.

**Rapport Egalité Hommes/Femmes** (Présentation Marielle Giraud, cf. document)

* Les temps non complets sont en majorité féminins ; les temps partiels sont exclusivement féminins, il en va de même pour les congés parentaux.
* Différence entre les salaires : 20 % dans la catégorie A, 6 % dans la catégorie B (les femmes sont mieux payées que les hommes), et 3 % pour les C.

Choix de travailler par décile. 1 décile = 23 agents.

L’écart entre les salaires des hommes et des femmes sur ALF s’explique par trois facteurs, sur lesquels il est difficile d’agir :

* + - la grille indiciaire légale,
		- l’ancienneté,
		- et le maintien des Régimes indemnitaires, pratiqués sur les ex-cocom, lorsqu’ils étaient plus favorables à l’agent.

L’instauration du RIFFSEEP a eu tendance à réduire les inégalités sans parvenir à les supprimer complètement du fait du 3e facteur. Il n’est pas possible de faire mieux sauf à augmenter de manière conséquente la masse salariale.

* Vigilance à avoir sur le classement des postes et sur la pénibilité du travail.

**Questions diverses :**

Stéphanie Allègre-Cartier, en charge du pôle Enfance-Jeunesse, alerte le Bureau sur les inquiétudes suscitées par le projet de délibération au sujet des mesures à mettre en place pour la sauvegarde de la SPL Là O : quid des repas fournis aux ALSH et aux crèches si la SPL cesse de les préparer à partir du prochain conseil ?

M. le Président répond qu’il n’est pas question de faire cesser le service tant que des solutions de substitutions ne seront pas trouvées.

Simon Rodier, en charge du pôle solidarité sociale, fait part de ses inquiétudes quant à l’emploi des deux chantiers d’insertion, au vu des économies demandées dans le domaine bâtimentaire.

Une réflexion sera menée dans ce domaine afin de trouver des solutions pour supprimer des disfonctionnements, tout en prenant en compte la fragilité des personnels en insertion. Les solutions à explorer : recourir à un seul chantier d’insertion, mettre à disposition des mairies ces personnels pour leurs travaux communaux (contre paiement).

Abattoir : M. le Président rappelle au Bureau les deux délibérations prises à ce sujet :

* Prise de compétence en 2021,
* mettre à profit l’année 2020 pour constituer une SEM en vue d’un nouveau mode de gestion de l’abattoir.

Le contrôle de légalité effectué par la Sous-préfecture a invalidé ces délibérations, et a déclaré qu’ALF était infondé à mener quoi que ce soit tant que la communauté de communes n’avait pas la compétence.

L’ordre du jour du conseil du 14 février sera modifié afin de rajouter la délibération ayant pour objet la modification de ces délibérations.

* Le Bureau regrette cette intervention qui ralentit l’action de sauvetage de l’abattoir, outil d’intérêt communautaire. Il ne remet aucunement en cause le partenariat établi avec la commune d’Ambert mais souhaite prendre du recul afin de faire un bilan sur la prise en régie par la mairie et pouvoir cadrer sa collaboration en conséquence.

Guy Gorbinet fait un point sommaire sur la prise en régie :

* Recrutement d’un directeur « qualité », en CDD ;
* Une rupture conventionnelle du contrat avec le Directeur actuel M. Lorentz, est envisagée.
* Problème de la machine à mettre sous vide qui est à bout de souffle ;
* Baisse du tonnage, malgré l’augmentation du nombre d’usagers.
* Non-paiement de la taxe d’abattage par le précédent exploitant : environ 60 000 €.

**Subventions aux associations :**

Problème des subventions aux associations des pôles « Enfance-jeunesse » et « Social » supprimées : afin de se conformer aux mesures d’économies demandées, ils ont fait le choix de privilégier le fonctionnement de leurs services.

Le Bureau prend la décision de retravailler au sujet des montants de subventions proposés.